



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E175194

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2024

ÉDITÉ LE 16/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2018

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/04/2019
18 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2018 B 454

Siret : 508 867 124 00119

Code NACE : 3511Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD FRL00218423

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD FRL00218423

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : VEOLIA ENERGIE FRANCE (AGENCE)

Sigle : VEOLIA ENERGIE FRANCE

48 RUE DE MALZÉVILLE
54000 NANCY

Téléphone : 03 83 35 48 87

Fax : 03 83 37 85 16

Portable :

Site Internet : www.veolia.com

E-mail : marie-anne.mougenot@veolia.com

Responsabilité légale :

BRACHLIANOFF ESTELLE PRÉSIDENTE / NEBON CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 50

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.